

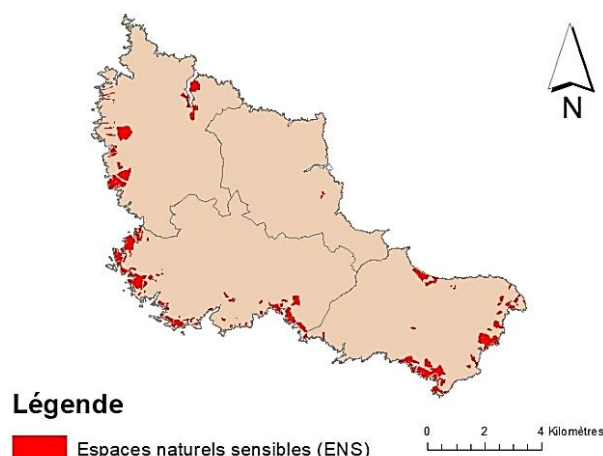
FICHE AGRI : LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

QU'EST-CE QUE C'EST ? POURQUOI ? ¹

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est une politique départementale volontaire d'acquisition d'espaces naturels sensibles. Leur gestion est confiée à la CCBI (Communauté de Communes de Belle-Ile). Ces espaces sont acquis dans l'objectif de préserver leur richesse écologique et paysagère et la rendre accessible au public. Ils sont en grande partie protégés, mais leur préservation implique parfois des mesures d'entretien contractualisées avec les agriculteurs.

OÙ ?

Carte des ENS de Belle-Île-en-Mer



Pour connaître la réglementation en vigueur sur une parcelle donnée, voir la carte plus précise donnée jointement.

CONSEQUENCES POUR LES EXPLOITATIONS...

Les agriculteurs peuvent être sollicités pour participer à la gestion d'un ENS. Ceci peut être mis en place à travers des contrats d'entretien, des baux ruraux comprenant des clauses environnementales, des commodats ou encore des conventions de mise à disposition. Ces dispositifs sont gérés à Belle-Île par la CCBI.

Exemple : fauchage ou pâturage pour éviter l'enfrichement

QUELQUES CONSEILS

Si vous exploitez des terres dont vous n'êtes pas propriétaire et sans bail rural, il vous est conseillé de vérifier que ce ne sont pas des ENS, notamment en vous renseignant auprès du service espaces naturels de la CCBI (02 97 31 83 04 ; ccbi@ccbi.fr).

Plus d'informations sur :

<https://www.morbihan.fr/les-services/environnement/espaces-naturels-sensibles/les-espaces-naturels/>